

AVANTAGE EXCLUSIF
AUX MEMBRES

CARTE SANS FRAIS ANNUELS POUR LES 16-25 ANS

Les détenteurs de la carte prépayée Visa Desjardins âgés de 16 à 25 ans inclusivement bénéficient d'une économie annuelle de 6,95 \$.

Les critères d'admissibilité sont :

- Être membre d'une caisse affiliée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.
- Être détenteur principal du compte de la carte prépayée.
- Être âgé de 16 à 25 ans inclusivement au moment de la 1^{re} recharge¹ de la carte prépayée.
- Se conformer aux conditions d'utilisation de la carte prépayée.

Cet avantage est en vigueur depuis le **27 avril 2014**. Les détenteurs dont la facturation des frais annuels a eu lieu avant cette date bénéficieront de l'avantage lors de la prochaine date d'anniversaire de leur compte, si les critères d'admissibilité sont respectés.

1. La date d'anniversaire du compte de la carte prépayée correspond à la date de la 1^{re} recharge du compte.